

LES INSTITUTIONS CENTRALES

monétaire à Elisabethville. Des experts de l'immigration ont aidé à établir des bureaux d'immigration du Gouvernement central à Elisabethville et dans d'autres centres importants. Des techniciens de l'aviation civile, des télécommunications et de la météorologie ont coopéré avec le personnel katangais pour réparer et remplacer l'équipement endommagé et améliorer les installations et les mesures de sécurité aérienne. Des programmes de formation d'un personnel des postes et des douanes ont commencé à être mis en œuvre à Elisabethville. Le personnel des Opérations civiles a aidé le Conseil monétaire à assumer le contrôle de la Banque nationale du Katanga, et les avions de l'O.N.U.C. ont apporté quelque sept tonnes de monnaie congolaise et ont été également utilisés pour recueillir la monnaie katangaise dans les succursales de la Banque nationale et dans d'autres endroits à l'extérieur du Congo. Une mission d'experts a été envoyée pour examiner les 40 ponts ferroviaires et routiers qui avaient été détruits ou endommagés. Alors que la réparation des ponts ferroviaires était principalement assumée par les compagnies de chemins de fer, les consultants en travaux publics des Nations Unies ont aidé les autorités du Gouvernement central à établir un programme d'urgence pour la reconstruction de quinze ponts routiers essentiels.

Pour répondre aux besoins immédiats causés par la destruction des ponts, l'O.N.U.C. a organisé le transport aérien de vivres, de médicaments et de produits de consommation de base, aidant ainsi à maintenir quelques liens économiques entre Elisabethville d'une part et des localités telles que Kamina, Albertville, Bukavu et Léopoldville d'autre part. Cela constituait l'extension d'un programme déjà en cours d'exécution dans d'autres parties du pays, destiné à utiliser l'espace disponible dans les avions de l'O.N.U.C. pour apporter à l'intérieur du pays des marchandises pouvant stimuler une reprise du travail. En tout, entre novembre 1962 et mars 1963, quelque 600 tonnes de vivres et de biens de consommation ont été transportées dans des avions de l'O.N.U.C., outre 285 tonnes de médicaments, soit approximativement la moitié du total des médicaments fournis à l'intérieur du Congo. Plus tard au cours de l'année, une réduction draconienne de la flotte aérienne de l'O.N.U.C. a mis fin à cette action mais, à ce moment, de nombreux ponts avaient été réparés et les routes traditionnelles avaient été rouvertes.

Grâce à l'appoint des fonds de contrepartie des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne, l'année 1963 a connu une expansion appréciable du programme gouvernemental de travaux publics, exécuté avec l'assistance des Nations Unies dans de nombreuses parties du Congo. En moyenne, 12.000 personnes étaient employées en 1963 à la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux, ainsi qu'à d'autres projets utiles à l'économie du pays, au coût total d'environ 592.274.722 francs congolais, en comparaison de 224 millions de francs congolais pendant la période de deux ans et demi 1960-1962.

La formation, axée sur les services consultatifs et d'exécution, a continué à constituer un élément principal des Opérations civiles des Nations Unies. En particulier, une assistance a été fournie à l'École nationale de Droit et d'Administration, à l'Institut national du Bâtiment et des Travaux publics, à l'Institut pédagogique national, à l'École nationale des Mines, à l'École de l'Aviation civile, à l'École nationale des Postes, à l'Institut météorologique national, au Centre de formation du Personnel de bureau, aux centres permanents de formation des ingénieurs et mécaniciens agricoles, et aux écoles de formation des travailleurs sociaux et des fonctionnaires de la santé publique.

En outre, la formation et l'instruction ont constitué une partie essentielle des responsabilités de la plupart des experts et techniciens internationaux, travaillant en étroite coopération avec leurs homologues congolais. Quarante-sept bourses de perfectionnement à l'étranger ont été octroyées en 1963 au titre des Opérations civiles, surtout dans les cas où une formation spécialisée ou supérieure n'était pas encore possible au Congo.

Grâce à ces diverses activités, il a été possible en 1963 de commencer à remplacer une certaine partie du personnel international par des Congolais qualifiés, par exemple

dans certains secteurs des services postaux (y compris la formation), météorologiques, des télécommunications et de l'aviation civile. Un autre événement important, vers la fin de 1963, a été le retour au Congo des 55 premiers auxiliaires médicaux, sur un total de 130, qui avaient été envoyés à l'étranger en 1960-1961 sous les auspices de l'OMS pour recevoir une formation de médecin dans les universités françaises et suisses. La présence de ces nouveaux médecins permettra une réduction graduelle, à partir de 1965, du nombre de médecins étrangers fournis par l'OMS.

Néanmoins, ce procédé de remplacement du personnel international par un personnel congolais prendra un certain nombre d'années, selon les titres et le nombre des personnes qualifiées qui seront requises. Entretemps, on aura continuellement besoin d'un grand nombre d'experts et de techniciens, dans les domaines tant de la consultation que de l'exécution.

En ce qui concerne le personnel d'exécution, on envisage que les dépenses pourront être progressivement imputées sur le budget national congolais. Cela permettra à l'aide internationale de se limiter à ses secteurs traditionnels : services consultatifs et formation.

Déjà en 1963, le financement d'une partie des opérations civiles a été pris en charge par le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et les Programmes ordinaires des Nations Unies, ainsi que par certaines institutions spécialisées. Le Fonds spécial a été chargé de financer l'Institut national du Bâtiment et des Travaux publics et, en janvier 1964, l'École nationale des Mines et l'Institut pédagogique national. De son côté, le Gouvernement congolais a apporté des contributions appréciables aux secteurs du programme concernant l'agriculture et les travaux publics.

Cependant, la plus grande partie du programme a continué à être financée par le Fonds des Nations Unies pour le Congo, créé conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 septembre 1960. Ce Fonds est constitué par des contributions bénévoles de Gouvernements Membres des Nations Unies. Les contributions reçues de 16 gouvernements, dont le Gouvernement du Congo, ont totalisé 44.513.825 dollars depuis la création du Fonds jusqu'à la fin de 1963. Sur ce montant, 22.950.000 dollars ont été affectés à des importations de soutien. Pendant la même période, la contribution totale du Gouvernement congolais s'est élevée à 743.369.610 FC (soit 11,5 millions de dollars à l'ancien cours de 65 francs pour un dollar).

Divers programmes nationaux d'aide au Congo, entrepris par l'intermédiaire des Nations Unies, ont fourni des fonds pour des importations de soutien. La vente de ces importations a fourni des fonds de contrepartie en monnaie locale, qui ont été ensuite affectés aux programmes à l'appui du budget et à des plans convenus avec les pays donateurs. Par exemple, au titre du programme du Gouvernement américain « Vivres pour la Paix », la vente de produits agricoles a fourni des montants appréciables de francs congolais, qui sont utilisés pour un redressement économique équilibré. Entre 1960 et 1963, un total de 8,4 milliards de FC est devenu disponible par l'intermédiaire des Nations Unies, comme fonds de contrepartie résultant d'une aide de ce genre.

Le programme a connu de sérieuses difficultés financières au cours du second semestre de 1963, alors que pratiquement tout nouveau recrutement d'experts et toute nouvelle extension des contrats existants ont dû être temporairement arrêtés faute d'appui suffisant au Fonds pour le Congo. Reconnaisant les sérieuses conséquences d'une faillite éventuelle du programme et l'important gaspillage qui en résulterait, le Gouvernement congolais lui-même a donné des garanties qui ont permis le maintien des effectifs actuels d'experts. Ces garanties ont été bientôt suivies d'un appui financier renouvelé de la part des principaux pays donateurs, ce qui fait qu'au début de 1964, il y a de bonnes possibilités que le programme puisse être non seulement maintenu mais, dans une certaine mesure, élargi dans quelques secteurs importants, notamment les finances, la coordination économique et les travaux publics.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Un volume croissant d'aide au titre d'accords bilatéraux a servi à souligner la nécessité d'une coordination plus efficace. Ce besoin est reconnu par le Gouvernement, et les Nations Unies déploient tous les efforts pour répondre à la demande de celui-ci visant à l'engagement d'experts au Bureau de la coordination économique, dans le Cabinet du Premier Ministre. Le Gouvernement voudrait que toute l'assistance technique s'inscrive dans le cadre du Plan quinquennal de développement industriel sur la base des matériaux fournis par un expert de la Commission économique pour l'Afrique et par une mission du Marché Commun (C.E.E.). Ce moyen plus systématique d'assurer l'utilisation la plus efficace de l'assistance technique extérieure rend d'autant plus nécessaire que cette assistance elle-même ait une base solide d'appui financier continu.

(Doc. ONU. 30 avril 1964).

§ 4. — LES RELATIONS AVEC LES PAYS OCCIDENTAUX

1) Le Congo et la Belgique.

A l'invitation du gouvernement belge de MM. Lefèvre-Spaak, les ministres Adoula, Bomboko et Bamba se rendirent à Bruxelles du 25 février au 1^{er} mars. Depuis juin 1960, les relations diplomatiques entre les deux pays avaient été mouvementées :

— rupture des relations diplomatiques et départ de M. van den Bosch de Léopoldville le 9 août 1960;

— pendant le régime du colonel Mobutu : mission de liaison belge à Léopoldville, présidée par M. Longerstay;

— en 1962, rétablissement des relations diplomatiques par M. Adoula, le comte de Kerchove de Denterghem étant nommé ambassadeur à Léopoldville.

Le voyage de M. Adoula à Bruxelles avait quatre objectifs :

— parfaire la réconciliation avec la Belgique;

— régler le problème du « contentieux belgo-congolais » (1) : problèmes économiques et financiers non réglés par les Tables rondes de janvier et d'avril 1960 et notamment la question de la propriété de l'ancien portefeuille de la colonie (2), le sort des biens belges au Congo, le statut des parastataux...

— améliorer et réorganiser l'assistance technique belge (3).

— demander une assistance militaire bilatérale (voir chap. III sur l'A.N.C.).

Sur le plan du contentieux financier, les discussions de février 1963

(1) *Courrier africain* n° 24 du 9-10-1963 (CRISP).

(2) *Courrier africain* n° 25 du 16-10-1963 (CRISP). : Rapport rédigé à la demande de la B.I.R.D.

(3) *Courrier africain* n° 26 et 27 des 25-11 et 5-12-1963 (CRISP).

à Bruxelles laissèrent apparaître des divergences de vue entre les deux gouvernements (1).

Pour le Congo, il s'agissait de récupérer tous les avoirs congolais que la Belgique avait continué à détenir après l'indépendance. Pour une partie de l'opinion belge, il s'agissait de réparation des dommages causés à la Belgique par les événements de juillet-août 1960.

Comme la visite de M. Adoula avait pour but de sceller la réconciliation des deux pays, le contentieux fut confié à des experts, on décida de ne plus parler de contentieux, mais simplement de problèmes financiers. Un communiqué conjoint des deux gouvernements fut publié à Bruxelles le 28-2-63.

Communiqué conjoint.

Bruxelles, le 28 février 1963.

A l'invitation du Gouvernement belge, des conversations ont eu lieu à Bruxelles les 25, 26 et 27 février, entre une délégation du Gouvernement congolais présidée par M. Adoula, Premier Ministre, assisté de M. Bomboko, Ministre des Affaires étrangères, M. Bamba, Ministre des Finances, et une délégation du Gouvernement belge présidée par M. Lefèvre, Premier Ministre, assisté de M. Spaak, Ministre des Affaires étrangères, M. Dequae, Ministre des Finances, M. Brasseur, Ministre du Commerce extérieur et de l'Assistance technique.

Ces conversations ont permis aux deux Gouvernements de constater la permanence des sentiments d'amitié qui unissent le peuple congolais et le peuple belge.

Une complète identité de vues s'est manifestée au cours de ces entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère de particulière cordialité et de compréhension réciproque.



Les deux Gouvernements ont décidé de conclure une convention d'Assistance technique qui fixera les modalités de la mise des techniciens belges à la disposition de la République du Congo.

A cette fin, les Gouvernements ont prévu la création d'une commission mixte siégeant à Léopoldville et ayant pour mission :

1. — d'établir le projet de cette convention (celle-ci devrait pouvoir entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 1963);
2. — de proposer les mesures de rationalisation qui devront être prises en application de cette convention. En particulier, la commission devra faire d'urgence des recommandations dans le secteur de l'enseignement pour l'année scolaire 1963-1964.

Les deux Gouvernements définiront avant le 1^{er} juillet 1963 les droits et les obligations des agents belges relevant de l'Assistance technique.

Les deux Gouvernements estiment nécessaire la coordination des différents programmes d'aide en personnel au Congo. A cet effet, le Gouvernement congolais chargera son « Bureau de Coordination » d'organiser au sein d'un groupe de travail permanent des contacts réguliers avec les Etats et les Institutions qui lui fournissent de l'aide.



(1) Cfr. *Etudes Congolaises* n° 8, vol. VII. 1964.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Les deux Gouvernements ont décidé de régler les questions financières en suspens entre les deux Etats.

Ces questions seront discutées dans un ensemble où les droits et obligations des deux pays seront examinés simultanément.

De l'accord des deux parties, certains problèmes urgents pourront être dissociés de cet ensemble et discutés suivant des modalités particulières.

Le rapport dressé à la demande des deux Gouvernements par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.) servira de base à ces travaux.

Les deux Gouvernements ont décidé de commencer dans le courant du mois de mars à Bruxelles l'examen de ces questions. Ils ont convenu, à cet effet, d'instituer une Commission belgo-congolaise des règlements financiers qui déposera son rapport et ses conclusions aussitôt que possible avant le premier juillet.

••

Les deux Gouvernements se sont entretenus de la situation de l'économie congolaise et ont constaté qu'un effort immédiat est essentiel pour le redressement économique et financier du pays.

Ils ont estimé que le financement de cette relance économique devait se faire dans le cadre d'un plan général qui assurerait la coordination des contributions de différentes origines.

Le Gouvernement congolais présentera le plus tôt possible un rapport qui servira de base à l'établissement de ce plan.

Le Gouvernement belge est disposé à participer à l'effort multilatéral qui sera nécessaire à l'exécution de ce plan.

Il définira de commun accord avec le Gouvernement congolais les conditions et les modalités de leur coopération.

Le Gouvernement congolais prendra les mesures administratives et financières voulues pour faciliter l'application et la réussite du plan.

La coordination des différentes aides se fera sous son autorité au sein d'un organisme où les Institutions et les Etats contributeurs seront représentés. L'action de cet organisme central de redressement économique pourrait être étendue à l'ensemble du territoire, par le moyen d'offices régionaux.

Les deux Gouvernements ont reconnu l'importance d'associer le secteur privé à cet effort.

Les deux Gouvernements poursuivront entre eux et avec les autres Gouvernements et les Institutions internationales intéressées la mise au point de cette politique.

Les deux Gouvernements tiendront compte dans la définition de leur programme bilatéral de coopération technique de la nécessité de mettre à la disposition de la République du Congo les experts nécessaires pour lui permettre l'élaboration et la mise en œuvre du plan de redressement.

Parmi les divers problèmes particuliers qui ont été évoqués, celui des entreprises belges au Congo, actuellement abandonnées, a retenu l'attention.

Le Gouvernement belge a fait valoir l'importance qu'il attache à voir les intérêts de ses ressortissants effectivement protégés.

Le Gouvernement congolais a confirmé que les biens abandonnés au Congo et appartenant à des ressortissants belges, sont à leur disposition.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

Le Gouvernement belge négociera avec le Gouvernement congolais les mesures qui devront être prises pour faciliter la remise en exploitation des biens abandonnés.



Pour tous les problèmes d'intérêt commun, les deux Gouvernements ont décidé d'établir des consultations étroites et régulières.

Quant à l'assistance technique, une convention réglant les prestations de plus de 2.000 techniciens belges fut signée le 31 août 1963 à Léopoldville (1).

M. Adoula fait le point sur le contentieux belgo-congolais

Le Conseil des Ministres s'est réuni récemment pour faire le point sur l'ensemble des litiges qui existent entre la Belgique et notre pays, sur ce que l'on appelle communément le contentieux belgo-congolais.

C'est là un problème capital pour le Gouvernement. Je rappellerai en effet qu'au moment de l'investiture de mon Gouvernement à Lovanium en août 1961 j'avais mis l'accent dans mon discours programme sur quelques-uns des principaux buts à atteindre. Parmi ces objectifs figuraient en bonne place la résorption de la sécession sud-katangaïse et le règlement du contentieux belgo-congolais.

La solution de ces deux questions était à notre avis indispensable à la stabilisation de la vie du pays et à la reprise de toute activité économique normale.

Le problème de la sécession sud-katangaïse ayant trouvé une solution, le Gouvernement a estimé le moment venu de se pencher sur le problème posé par la liquidation pratique des litiges existant entre la Belgique et notre République.

L'accession de notre pays à l'indépendance, a poursuivi M. Adoula, a été précédée de deux rencontres à Bruxelles, dont il est inutile de souligner l'importance.

La première de ces rencontres, baptisée « Conférence politique », aboutit à la fixation de la date de l'indépendance et à la définition des structures politiques du pays.

La seconde, baptisée « Conférence économique », avait pour but de résoudre les problèmes financiers et économiques que posait la passation des pouvoirs à la jeune République du Congo.

Cette conférence, qui aurait pu conduire à une reconversion de nos relations avec la Belgique en fonction du nouveau statut juridique de notre pays, n'a malheureusement pas abouti à un règlement définitif des problèmes qui étaient posés.

Les événements qu'a subi alors notre pays, notamment la sécession katangaïse, ont eu pour effet de retarder l'examen de ces problèmes aussi nombreux que délicats. Je tiens à souligner néanmoins qu'aussi délicats qu'ils soient, ces problèmes ne sont pas insolubles. La bonne volonté et la compréhension réciproques peuvent en effet nous aider à en venir à bout.

(1) *Courrier Africain* du CRISP, nos 26 et 27 (1963) - Précisons qu'au début de l'année 1962, l'effectif belge en place était de 2.715 unités. Au début de l'année 1963, il restait au Congo 2.014 techniciens belges, mais l'Office de Coopération au Développement reprenait en charge 87 unités supplémentaires, ce qui portait à 2.101 le nombre d'agents effectifs répartis dans trois secteurs principaux : enseignement, administration et secteur médical. Ces précisions furent données par le Ministre Brasseur à la séance de travail du 26 février 1963.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Au Congo, généralement, résoudre le contentieux belgo-congolais signifie récupérer tous les avoirs congolais que la Belgique détient jusqu'ici indûment par devers elle.

Pour une partie de l'opinion belge, ces problèmes signifient la réparation de certains préjudices subis au Congo par des intérêts ou des personnes belges et même la restitution à la Belgique de biens que le Congo détiendrait. Ainsi donc les points de vue ne semblent pas identiques sur la nature même de ce contentieux et il nous paraît indispensable de dégager les problèmes, de les définir et de les préciser avant de s'y attaquer. Nous gagnerons ainsi un temps précieux.

Oui, d'un commun accord avec le Gouvernement belge, nous avons fait appel à des experts de la Banque internationale. Ceux-ci ont déjà établi un inventaire financier et leur rapport a été déjà déposé simultanément à Léopoldville et à Bruxelles. Ceci n'est toutefois qu'un travail préliminaire car il est loin d'englober certains points importants. Il faudra donc le compléter par des éléments nouveaux.

Si l'on désire discuter dans la clarté, il est indispensable que ce dossier soit complet. Pour le faire, je compte me faire accompagner, lors de mon prochain voyage à Bruxelles, par une commission technique qui pourra sur place, avec les officiels belges, décanter des généralités et amener les éléments manquants au dossier. Il conviendra ensuite de fixer la procédure que les deux délégations mandatées devront s'imposer lors de la discussion proprement dite.

J'ai bon espoir que ce problème trouvera une solution rapide et propre à satisfaire les uns et les autres. Je crois, en effet, que les deux pays sont décidés maintenant à résoudre ce problème.

Pour le Congo c'est un problème national dont la solution ne souffre aucun retard.

Le Gouvernement belge a intérêt lui aussi à ce que ce problème soit résolu au plus tôt.

Il s'agit maintenant de créer un climat de confiance et de collaboration réciproques entre les deux pays et entre les deux nations.

J'espère que grâce à la volonté des deux parties d'aboutir à une solution équitable nos relations avec la Belgique iront en se resserrant.

(*Le Courrier d'Afrique*, 22 février 1963.)

Avant la visite de M. Adoula, la satisfaction des partis et de la presse belge est générale :

Une belle victoire diplomatique de la Belgique qui manifestera au monde combien notre position est restaurée là-bas...

(*La Cité*, 22 février 1963.)

D'autres journaux témoignent d'un sentiment analogue (1).

La Libre Belgique (25-2-1963), insiste aussi sur la nécessité de rationaliser l'aide belge :

Oui, les Belges sont prêts à aider le Congo. Mais ils ne sont pas loin de la lassitude, et le gouvernement du Congo doit le savoir. La réconciliation, ce ne peut pas être un mot, ce doit être le départ d'une politique positive, dans le respect mutuel, dans la sécurité des citoyens belges, des missions, des entreprises et des capitaux étrangers, sans lesquels le Congo est voué à la stagnation.

Sur ces divers points, il faudra, d'ailleurs, que les négociateurs belges sachent

(1) (*Le Peuple*, 25-2-1963; *La Cité*, 28-2-1963; *La Dernière Heure*, 24-2-1963).

montrer, non seulement du réalisme, mais aussi de la fermeté. Car, si l'aide de la Belgique est généreuse, elle ne peut être inconditionnelle ni se perdre dans le tonneau des Danaïdes du désordre et de l'improvisation, dont le spectacle n'a déjà que trop duré.

(*La Libre Belgique*, 25-2-1963.)

Après la visite :

Le Monde du 1^{er} mars 1963.

Peu de chefs d'État amis de la Belgique ont reçu depuis dix ans un accueil comparable à celui qui vient d'être réservé, à Bruxelles, à M. Adoula. Le prestige du premier ministre congolais, dès son retour à Léopoldville, va s'en trouver considérablement renforcé.

(...) Depuis quelque temps, Belges et Congolais cherchaient un rapprochement. Amorcée depuis le retour de M. Spaak au gouvernement en 1961, leur réconciliation a été définitivement scellée cette semaine. Elle constitue un beau succès pour le ministre des affaires étrangères du roi Baudouin. Dans cet esprit, on a décidé de part et d'autre de ne plus parler du fameux « contentieux belgo-congolais », mais seulement des « problèmes financiers entre les deux pays ».

Ce contentieux — ou ces « problèmes financiers » — constituait le point le plus délicat de la conférence de Bruxelles. Belges et Congolais avaient à ce sujet des opinions très différentes. Pour les premiers, ou tout au moins pour l'opinion publique belge, il s'agissait avant tout d'obtenir réparation pour les victimes européennes des troubles de 1960 et la restitution des biens saisis. Les Congolais, au contraire, voulaient que leur fût restitué tout ce qu'ils estimaient leur avoir été « volé » par les Belges en 1960.

Un premier accord est intervenu pour considérer le rapport de la Banque mondiale sur le Congo comme une base valable de discussion. Ce document constate que le gouvernement de Léopoldville se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face aux engagements que la Belgique a, en son temps, souscrits en son nom. Mais, ont estimé les négociateurs de Bruxelles, il n'y a pas là d'obstacle à la reprise des relations harmonieuses entre les deux pays. Il convient donc de considérer le règlement de ce problème comme un des aspects de l'assistance technique et financière.

Le soin a été laissé aux experts de rédiger un rapport en partant du principe que le contentieux — compte tenu du crédit dont le Congo dispose encore en Belgique — se solde par un « trou » d'une trentaine de milliards en faveur de la Belgique, soit 3 milliards de francs français.

Si les experts, comme il est probable, arrivent à la conclusion qu'il est impossible pour le Congo de payer les intérêts et d'amortir les sommes empruntées, il en sera tenu compte comme d'une sorte de préalable. L'objectif, comme l'écrit le journal économique « l'Echo de la Bourse », est que la confiance soit rendue à l'épargne belge, qui a fait les frais du « pari congolais » en achetant des rentes coloniales présentées comme aussi sûres que les obligations de l'État belge.

Si celui-ci devait se substituer à l'État congolais et aider les porteurs belges de rentes congolaises par des mesures conservatoires ou de consolidation, il ne pourrait évidemment le faire qu'après avoir reçu des garanties sérieuses de Léopoldville. Le sens des conversations qui s'achèvent à Bruxelles semble indiquer que le gouvernement de Léopoldville est prêt à fournir ces garanties.

La Libre Belgique du 2 mars 1963.

La visite des ministres congolais s'est terminée dans une euphorie et dans un échange de congratulations mutuelles. Les esprits chagrins ne manqueront pas de

LES INSTITUTIONS CENTRALES

rappeler les ravissements qui suivirent la Table ronde au début de la tragique année 1960.

Naturellement, la situation est tout à fait différente. Malgré tout, les tambourinaires de MM. Spaak et Lefèvre exagèrent.

Un communiqué commun a été signé. Il ne résoud pas le problème. Personne ne se faisait d'illusion sur ce qui pouvait sortir des trop brefs échanges de vues qui ont eu lieu. Mais il annonce qu'une commission se mettra au travail afin de rendre l'assistance belge plus efficace. La liquidation du « contentieux » (qui change de nom pour devenir « règlement financier ») sera étudiée par une autre commission. Espérons que ces organismes travailleront avec clairvoyance et célérité, car les problèmes sont urgents. Ce sont évidemment là des décisions élémentaires, qui auraient pu intervenir il y a déjà de nombreux mois, si la Belgique avait une quelconque politique africaine. Mais, enfin, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

On a étudié aussi ce fameux plan Marshall auquel participeraient les États-Unis, la Belgique, l'Angleterre et les pays de la Communauté européenne. L'idée est certes à retenir. On en parle depuis un an. On en parlera encore. Et il faut souhaiter que l'on puisse se mettre d'accord pour assurer une assistance financière internationale au Congo, afin de le remettre sur pied.

Mais de tout ceci, il ne faut pas attendre de miracles.

Le Congo reste malade, et on ne voit aucun signe d'amélioration.

L'euphorie qui succéda au voyage de M. Adoula à Bruxelles ne dura pas toute l'année. Des tensions naquirent à nouveau, au mois de juillet-août, à l'occasion d'attentats commis par un groupe extrémiste de droite contre des ressortissants congolais en Belgique (attentats contre le bar *Wangata*, la Maison Africaine, à Bruxelles...).

Le gouvernement et la presse du Congo réagirent très vigoureusement.

Nouvelle tension à la fin de l'année à propos de la question du séjour de M. Tshombe en Europe. Celui-ci obtint du gouvernement belge un permis de séjour temporaire en décembre, afin de pouvoir assister au mariage de sa fille. Cette autorisation fut accordée à la condition que M. Tshombe ne fasse pas de déclarations politiques et se montre discret.

En réalité le voyage fit beaucoup de bruit et M. Tshombe eut de nombreux contacts officieux avec des personnalités politiques belges, qu'il a *vivement impressionnées*, rapporte *La Libre Belgique* du 13 décembre 1963.

M. Adoula protesta contre l'autorisation donnée à M. Tshombe et considéra qu'il s'agissait là d'un *geste inamical* de la Belgique. Cependant, comme le faisait remarquer le *Pourquoi Pas ?*, dès ce moment : « *Tout se passe comme si chacun des leaders de la République du Congo acceptait de renouer des relations avec Tshombe à titre privé, individuel, mais refusait de le faire à titre officiel ou collectif* ».

M. Kahamba, chargé d'affaires congolais à Bruxelles fut rappelé à Léopoldville, mais il regagnait la Belgique fin décembre.

Le séjour de M. Tshombe en Belgique ne fut pas la seule cause de la

détérioration des relations entre Léopoldville et Bruxelles à la fin de l'année 1963. D'autres facteurs intervinrent. A Léopoldville les milieux belges bien informés estimaient qu'une certaine désillusion avait suivi la reprise des relations entre les deux pays car elle ne put évidemment résoudre, comme l'espéraient les Congolais, les maux dont souffrait le pays.

Ensuite, la stagnation du contentieux, l'attitude de la presse belge, l'intérêt porté au Congo par d'autres pays occidentaux, les divergences entre l'action des intérêts privés belges et les intentions du gouvernement congolais en matière de politique économique, assombrirent également le climat des relations entre la Belgique et le Congo.

2) Le Congo et la Communauté Economique Européenne.

Au début de l'année 1963, un problème politique européen retarda le renouvellement de la convention d'association entre la C.E.E. et les dix-huit pays africains et malgache.

L'opposition venait de la Hollande et de l'Italie, en représailles contre l'attitude française à l'égard de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.

Lors de son voyage à Bruxelles en février, M. Adoula fut chargé par les dix-huit de remettre une note de protestation auprès de la C.E.E. M. Adoula rencontra effectivement des membres de la commission exécutive, MM. Rey et Rochereau.

La note des dix-huit Etats africains et malgache au sujet du retard apporté à la signature de la convention eurafricaine

« Les Etats associés à la Communauté économique européenne, dont les représentants se trouvent actuellement à Léopoldville pour assister aux travaux de la commission économique pour l'Afrique, chargent M. le premier ministre du Congo, M. Adoula, d'informer le président du conseil de la Communauté économique européenne de ce qui suit :

» 1) Les Etats associés font part au conseil de la C.E.E. de leur inquiétude quant au retard apporté par la Communauté à la signature de la convention. Ils ne comprennent pas les raisons qui ont fait repousser la date de la signature prévue initialement au début du mois de février à une date indéterminée.

» 2) Les Etats associés, en paraphant la convention le 20 décembre dernier, ont approuvé en même temps que les membres du conseil un texte négocié longuement et difficilement entre les vingt-quatre signataires. Ils rappellent à ce propos la discussion intervenue au cours de la cinquième réunion ministérielle, le 19 décembre dernier, au cours de laquelle les Etats associés ont manifesté leur inquiétude quant à la signification que la Communauté allait donner au terme de « consultation ». Ils craignent que leur inquiétude soit confirmée, ceci d'autant plus qu'un différend entre les six Etats membres trouve déjà sa répercussion sur la signature de la convention.

» 3) Les Etats associés, constatent que tout retard apporté à la signature de la convention entraînera un retard équivalent pour la mise en œuvre de la convention, ce qui signifierait que les moyens d'assistance technique et financière, les dispositions relatives au désarmement douanier et contingentaire, la mise en place des institutions concrétisant l'association seraient d'autant retardés.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

» 4) Ils souhaitent vivement que la convention soit signée au plus tard le mois prochain et si possible le 19 mars. Ainsi la nouvelle convention pourra être mise en vigueur malgré les retards dus à la ratification par les Etats membres, au plus tard au cours du deuxième semestre de l'année 1963.

» 5) Les Etats associés, partenaires égaux, souhaitent vivement que la C.E.E. s'inspire à propos de la date de la signature du souci de parité qu'elle n'a cessé d'évoquer tout au long des négociations ».

(*Le Monde* 27 février 1963.)

Finale­ment la deuxième Convention d'association des Etats africains et malgache à la C.E.E. fut signée le 20 juillet 1963 à Yaoundé. M. Marcel Lengema, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, signa pour le Congo.

Il faut signaler en 1963 une aide spéciale de la C.E.E. au Congo (financement de projets de développement économique), ainsi qu'une mission d'études de la C.E.E. au Congo sur le redressement économique, dont le rapport fut déposé en décembre (1).

Rapport de la mission d'études de la C.E.E. pour l'établissement d'un programme de redressement économique de la République du Congo (Léopoldville)

Bruxelles, décembre 1963.

Au cours de l'année 1962, le Président de la République du Congo Léopoldville demandait à la Commission de la Communauté Economique Européenne qu'une mission d'études, chargée de l'élaboration d'un plan de développement économique et social, soit mise à sa disposition.

Le Président Kasa-Vubu définissait ainsi les objectifs à atteindre :

« La République du Congo s'achemine vers une solution durable de ses problèmes politiques intérieurs et se préoccupe dès à présent de la restauration et de l'expansion de son économie.

« Afin de permettre à mon gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent, je souhaiterais qu'il puisse s'appuyer sur une étude économique générale.

« En première phase, cette étude devra faire l'analyse et le diagnostic de la situation actuelle et élaborer une programmation des actions urgentes susceptibles de provoquer la relance économique ».

L'examen de cette proposition conduisait le gouvernement congolais et les autorités du Marché Commun, préalablement à l'élaboration d'une programmation à long terme, à préparer la mise en œuvre d'un programme d'urgence susceptible de redresser l'économie du pays et de créer ainsi une base plus solide pour l'exécution ultérieure d'un plan de développement.

Etude générale aboutissant à un diagnostic, sélection des actions urgentes en vue de la relance économique, tels étaient les buts de la mission de la C.E.E. Le caractère général de l'enquête devait conduire à examiner non seulement les différents secteurs économiques et sociaux, mais encore les principaux problèmes que pose la situation économique et financière.

Ainsi le schéma détaillé des études, élaboré par les services du Fonds Européen

(1) Voir *Etudes Congolaises*, avril 1963, n° 9, vol. IV.

de Développement en étroite collaboration avec les autorités congolaises, s'articulait autour de deux points principaux :

- 1) Etude des mesures générales de redressement intéressant les divers secteurs examinés.
- 2) Projets concrets plus spécifiques, chiffrés et classés par ordre d'urgence dans le cadre d'un plan à court terme...

Dirigée par M. X. Torre, la mission était composée de 21 experts, représentant les six pays de la Communauté, possédant sur la République du Congo des connaissances et une expérience pratique particulièrement étendues. Elle a bénéficié de la collaboration des membres de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Lovanium et de toutes les informations, rapports, études qui lui ont été fournis par les organismes publics et privés, congolais ou internationaux.

Les travaux de la mission se sont déroulés en trois phases : la première consacrée à des travaux préparatoires en Europe, la deuxième sur place de mars à juin, la troisième consacrée à la rédaction du rapport général. Ce document qui se présente sous la forme de 6 fascicules complétés par une documentation cartographique a été officiellement remis au gouvernement congolais.

Recevant le 16 novembre M. H. Hendus, Directeur général du Développement de l'Outre-Mer de la C.E.E. et M. J. Ferrandi, Directeur du F.E.D., M. J. Kasongo, vice-premier ministre du gouvernement congolais, déclarait :

« Le gouvernement congolais saisit l'occasion qui lui est offerte pour remercier la Communauté d'avoir honoré sa requête et veut rendre un hommage public à la mission des experts et à son chef, M. Torre, pour la compétence, l'indépendance, la lucidité et l'objectivité avec lesquelles elle a traité les problèmes économiques du Congo. C'est la première fois, depuis notre accession à l'indépendance, qu'une mission d'études a présenté au gouvernement congolais une analyse de la situation économique aussi claire et aussi réaliste.

« Cependant, comme le disait votre Directeur, M. Ferrandi, un rapport d'experts est un rapport d'experts. Aussi convient-il que le gouvernement congolais, à qui ce rapport est destiné, en tire les conclusions pratiques. Ce souci n'a pas échappé au gouvernement, car déjà, il y a quelques jours, le Président de la République vous exprimait par une lettre sa satisfaction et vous laissait entendre que le gouvernement engagerait de nouvelles démarches auprès de la Communauté pour la mise en application du rapport.

« Le gouvernement congolais, après un débat en conseil des ministres, a tiré les trois conclusions suivantes du rapport :

« Bien qu'il soit indispensable de disposer d'un délai raisonnable pour examiner les conclusions des différents exposés techniques du rapport, le gouvernement constate que les conclusions générales épousent ses propres vues. Ce qui lui permet de considérer désormais ce rapport comme étant un rapport du gouvernement congolais et non plus un rapport d'experts uniquement. Désormais, le Congo dispose d'un instrument de travail capital pour l'élaboration de tout programme de redressement ou de développement.

« Le rapport conclut à la nécessité pour le Congo de porter sa particulière attention sur l'épineux problème de l'assistance technique d'un côté, et sur la nécessité absolue de disposer d'une masse de devises susceptibles d'aider à l'augmentation de la production industrielle et à la stabilisation de la monnaie et des prix.

« Le gouvernement estime que ces deux conclusions du rapport sont en parfaite concordance avec ses objectifs prioritaires ».

LES INSTITUTIONS CENTRALES

MESURES GENERALES DE REDRESSEMENT

Soulignant combien est primordial le problème du maintien de l'ordre et de la sécurité pour les biens et les personnes, le rapport propose à l'action gouvernementale les mesures suivantes :

1. — *Remise en ordre de la fonction publique*

- formation et mise en place d'un personnel qualifié;
- élaboration d'un statut de la fonction publique.

La création rationnelle de cadres administratifs valables est une œuvre de longue haleine qui exigera des années de patients efforts. Aussi, pour assurer le fonctionnement des services publics essentiels, il est nécessaire de faire appel à l'assistance technique fournie par des concours extérieurs.

2. — *Réorganisation et coordination de l'assistance technique*

Constatant l'inefficacité partielle des solutions appliquées jusqu'à présent, le rapport préconise que soient mises à la disposition du gouvernement congolais, par l'aide multilatérale ou bilatérale, les équipes d'experts travaillant ensemble et fournissant au gouvernement au sein du ministère ou du service intéressé un travail collectif.

Ces équipes devraient être composées d'experts en nombre limité mais de haute technicité. Elles seraient chargées d'établir des propositions allant jusqu'à la mise en forme des textes législatifs ou réglementaires, de suivre la mise en application des décisions gouvernementales, enfin et surtout de former des équipes congolaises de valeur, capables de jouer, après le départ des experts étrangers, le même rôle d'impulsion et d'action.

Les principaux domaines dans lesquels une mise en ordre s'impose d'urgence paraissent être :

- les secteurs de la fonction publique (analyse complète de chaque fonction publique provinciale);
- préparation et contrôle du budget;
- refonte de la fiscalité;
- réorganisation des administrations financières, des impôts et de la douane;
- préparation d'un programme de consolidation et d'expansion économique tant à l'échelon national qu'à l'échelon des « régions économiques » dont la création est recommandée.

Le rapport préconise la création de « sociétés de développement » composées par tiers, de représentants des populations désignées par les assemblées provinciales intéressées, de ceux des gouvernements provinciaux et de ceux des sociétés privées installées dans la « région économique ».

Ces sociétés seraient chargées de préparer le plan de développement régional. Elles pourraient réaliser à la demande du gouvernement central ou d'un gouvernement provincial, toutes actions d'assistance dans le domaine technique et administratif.

Pour les opérations de mise en valeur conduites dans les régions économiques, la mission de la C.E.E. préconise la constitution de structures permanentes distinctes par exemple sous forme de « sociétés d'économie mixte spécialisées ».

- coordination de l'assistance extérieure, en créant auprès du chef de gouvernement un comité de coordination constituant un rouage gouvernemental au même titre que le comité de coordination économique.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

MESURES PARTICULIERES DE REDRESSEMENT

Le rapport de la mission estime que certains secteurs économiques et sociaux ne pourront retrouver leur équilibre que moyennant d'importants investissements dont une partie devrait pouvoir être mise en œuvre rapidement alors qu'une autre partie devrait faire l'objet d'études techniques préalables.

Cet effort financier devra cependant être complété et valorisé par des actions d'encadrement et d'assistance technique au niveau des échelons d'exécution de l'administration.

1. — Investissements immédiatement réalisables

- **Les investissements généraux non directement rentables** et qui relèvent en conséquence d'un financement sous forme de dons sont évalués à 5,15 milliards de fr. congolais (*).

Ils sont essentiellement prévus dans les secteurs de l'agriculture, des transports, de la santé, de l'enseignement, des télécommunications.

- **Les investissements productifs** par contre intéressent essentiellement les sociétés du secteur privé dans les domaines de l'industrie manufacturière, de l'énergie, des mines et des transports. La situation monétaire et la pénurie aiguë de devises sont les seules causes des difficultés rencontrées par les sociétés pour assurer le renouvellement de leurs installations ou de leur matériel et pour poursuivre leurs programmes d'extension. Ce problème paraît devoir trouver sa solution dans l'appel au crédit extérieur.

Le montant total des crédits nécessaires est estimé par la mission à 3,64 milliards de fr. congolais.

2. — Investissements à étudier

Ces études sont destinées pour la plupart à préciser la nature et l'importance du programme d'investissement. La mission suggère qu'elles soient lancées le plus rapidement possible. Elles lui paraissent présenter toutes un caractère d'urgence.

L'ensemble de ces études concerne des investissements s'élevant à 1.375 millions dans les secteurs de l'électricité, de l'eau et de la santé.

3. — Assistance technique

Complémentairement à l'action d'assistance technique prévue au niveau des services essentiels du gouvernement central, la mission insiste sur la nécessité d'une action d'encadrement en faveur des services régionaux d'exécution et plus particulièrement des services de l'agriculture.

Elle estime en effet qu'une relance valable des différentes cultures d'exportation et vivrières ne peut être obtenue que moyennant la mise en place durant plusieurs années d'un nombre important de techniciens constitués en équipes homogènes.

Une telle action devrait sur le plan général porter sur l'organisation et le fonctionnement d'un office de diffusion de semences sélectionnées, la mise en œuvre d'une mission zootechnique ainsi que la sauvegarde des installations de l'Institut de Recherches Agricoles (INEAC).

Par ailleurs un encadrement adéquat devrait être fourni pour la création et le fonctionnement des zones d'action rurale dont la création est préconisée en vue de la relance de la production agricole.

Du personnel d'encadrement et d'exécution est également demandé pour l'Office des Transports, la régie des eaux et de l'électricité ainsi que pour les services de la santé publique et de l'enseignement.

(*) Parité fixe : 50,— F.C. = 1 dollar.

LES INSTITUTIONS CENTRALES

Au total les besoins essentiels en personnel technique étranger sont évalués par la mission à 236 experts dont la durée des prestations varie de 1 à 5 ans. Le coût de cette opération est évalué à 2,2 milliards de fr. congolais.

En conclusion, les lignes de force du rapport de la mission d'études de la C.E.E. au Congo Léopoldville s'articulent autour des points suivants :

1. — assistance technique sous la forme de petites équipes placées aux points névralgiques de l'économie congolaise. Le rapport avance le chiffre de 240 experts;
2. — mesures de remise en ordre administrative et financière;
3. — actions économiques de relance de la production agricole autochtone par des **investissements** et une **assistance technique**;
4. — réfection et entretien de l'infrastructure existante;
5. — satisfaction des besoins du secteur transport et du secteur industriel par l'attribution des devises nécessaires au renouvellement des pièces de rechanges et des biens d'équipement.

Le coût total des interventions chiffrées proposées par la mission atteint 12,51 milliards de fr. congolais.

3) Les relations avec les Etats-Unis.

Les fréquentes déclarations de *neutralisme positif* et de non-alignement du gouvernement Adoula n'ont pas empêché celui-ci d'entretenir des relations extrêmement étroites avec les Etats-Unis. De nombreux contacts eurent lieu entre des personnalités officielles des deux pays : mission Cleveland et voyages de M. Mennen Williams (en février et juillet) à Léopoldville, séjour de M. Lengema en mai et visite de M. Adoula en octobre en Amérique.

Les Etats-Unis de leur côté ont porté un intérêt considérable aux affaires congolaises. Ils ont toujours soutenu l'opération des Nations Unies au Congo, et montré leur souci d'éviter une pénétration communiste au centre du continent africain.

Le 22 janvier, Washington publiait une déclaration du Président Kennedy, marquant la satisfaction américaine de voir la sécession katan-gaise terminée :

La fin de la sécession annoncée par le régime provincial au Katanga, et confirmée par l'entrée pacifique des forces des Nations Unies à Kolwezi aujourd'hui, est chaleureusement accueillie par les Etats-Unis ainsi que par tous ceux qui se soucient de l'avenir du Congo et de l'Afrique toute entière. Cette sécession a été une sérieuse pierre d'achoppement pendant deux ans et demi et un obstacle à tout progrès au Congo.

L'objectif des Etats-Unis au Congo n'est ni plus ni moins que la création de conditions permettant au peuple congolais lui-même de décider pacifiquement de son avenir. Ceci n'était pas possible tant que l'intégrité territoriale de la nation était mise en danger par des sécessions qui avaient elles-mêmes entraîné une instabilité politique et qui appelaient de façon permanente une intervention de la part des grandes puissances.

L'administration précédente avait décidé en toute sagesse que l'objectif des Etats-Unis pouvait le mieux être atteint par l'intermédiaire des Nations Unies. Pour sa part, l'administration actuelle a fermement appuyé les efforts des Nations Unies qui ont

LA POLITIQUE EXTERIEURE

cherché depuis deux ans à parvenir à une réunification pacifique du Congo. Dans des circonstances difficiles, et devant bien souvent faire face à des problèmes majeurs, les Nations Unies se sont acquittées avec succès de la mission la plus complexe et la plus délicate qui leur ait jamais été confiée, au nom de la communauté mondiale, afin de sauvegarder la paix.

Au moment où la situation au Congo s'engage dans une voie favorable, le peuple américain éprouve une profonde reconnaissance à l'égard du secrétaire général des Nations Unies, de son prédécesseur, qui a donné sa vie dans sa recherche de la paix dans ce pays déchiré, et à tous les pays membres de l'O.N.U. qui ont loyalement appuyé les efforts de cet organisme aux moments les plus difficiles de la crise congolaise.

La solide coopération aux Nations Unies apportée par le gouvernement de la Belgique, pays qui a des liens historiques étroits avec le Congo, a tout spécialement contribué à donner une conclusion pacifique à la crise. Les Nations Unies continueront à jouer un rôle important en aidant le Congo dans sa grande tâche de modernisation, qui constitue l'objectif le plus urgent pour les chefs et le peuple de cette nation. A cette tâche, nous donnerons notre plein appui.

Les dirigeants congolais sont en présence d'une tâche considérable, qui consiste à panser les blessures du conflit, à remettre sur pied une économie partiellement détruite et à construire une nation fédérale à la fois forte et viable. Cette œuvre exige que soient mis à sa disposition l'énergie et le talent du peuple congolais. Je suis sûr que le président Kasa-Vubu, le premier ministre Adoula et d'autres dirigeants congolais qui ont contribué dans une si large mesure à la solution de la crise continueront d'œuvrer dans un esprit de coopération véritable en vue de mettre au point des arrangements constitutionnels permanents, politiques et économiques. Une occasion unique s'offre au peuple congolais de se rallier autour de ses chefs nationaux et provinciaux dans un effort combiné afin de parvenir à l'unité et au progrès.

(*Le Monde*, 23 janvier 1963.)

De son côté, M. Mennen Williams, Secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires Africaines estimait que l'influence communiste au Congo avait été battue en brèche, du fait de la résorption de la sécession katangaise.

Il déclarait que :

La participation des Etats-Unis aux opérations du Congo avait grandement augmenté le respect des Africains à l'égard des Etats-Unis.

Nous pensons, que la réalisation majeure de l'opération des Nations Unies a été de faire disparaître l'un des obstacles principaux à l'unité du Congo et à sa stabilité. Maintenant, le gouvernement du Congo a les mains libres. Chaque fois que l'on trouve dans un pays stabilité et indépendance, l'aptitude du communisme à s'introduire est grandement diminuée, parfois même réduite à néant.

(*Le Monde*, 23 janvier 1963.)

L'aide américaine au Congo s'est accrue en 1963 et s'est manifestée sous de multiples aspects parmi lesquels :

— fourniture gratuite d'uranium enrichi destiné au réacteur de recherche de Léopoldville;

— mission d'aide économique dirigée par M. Cleveland, un adjoint au Secrétaire d'Etat : la mission, arrivée à Léopoldville le 31 janvier, eut pour but d'étudier comment l'aide américaine pourrait le mieux contribuer à redresser l'économie congolaise;

— aide financière destinée à importer des denrées alimentaires en provenance des Etats-Unis;

— aide militaire, sous forme de matériel notamment, en vue de réorganiser l'A.N.C.

En juillet, un porte-parole du département d'Etat laissait entendre que les Etats-Unis pourraient suspendre provisoirement leur aide, en attendant que le gouvernement congolais procède à certaines réformes économiques indispensables.

Un communiqué de l'ambassade américaine à Léopoldville démentit ces bruits (1) et l'aide ne fut jamais arrêtée.

A propos de l'assistance au Congo, les Etats-Unis ont souhaité qu'elle ne fût pas seulement bilatérale, mais que l'O.N.U. coordonne et contrôle l'aide apportée par divers pays.

— La bataille pour l'unification du Congo terminée, il est naturel qu'on se préoccupe aujourd'hui de rétablir l'ordre et la stabilité là où règnent encore le chaos administratif, l'inflation monétaire et le chômage. Les Américains ont publié à ce sujet un rapport rédigé sous la direction de M. Harlan Cleveland, un des adjoints de M. Dean Rusk, après une récente visite en Afrique. Ce texte préconise pour le Congo une intéressante combinaison des aides de type bilatéral et multilatéral. Il note qu'une concurrence entre les divers pays disposés à aider le Congo serait à la fois dangereuse et inefficace et suggère que cette assistance soit contrôlée et coordonnée par les Nations Unies.

Parmi les domaines où une aide serait particulièrement urgente, le rapport Cleveland mentionne la réorganisation de l'armée congolaise — à présent trop coûteuse et trop peu efficace, — la création d'une force de police, la création d'une bonne administration des finances et de collection des impôts, l'amélioration du système scolaire, enfin un vaste programme de travaux publics en vue de réduire le chômage.

Certaines de ces suggestions, il est vrai, sont déjà suivies. Belges, Italiens et Américains participent à la formation et à l'équipement de l'armée congolaise. Plus de deux mille techniciens, instituteurs, magistrats et administrateurs belges — tous payés par la Belgique — se trouvent en outre au Congo.

Le rapport américain ne mentionne pas la France parmi les pays qui pourraient participer à ce programme d'assistance. Cette omission s'explique par l'attitude bien connue du gouvernement français à l'égard de l'action de l'O.N.U. au Congo. Mais, dans les milieux des Nations Unies, on déclare vouloir laisser à la France une place de choix et on affirme que Paris se montre maintenant beaucoup plus favorable à cette participation. Certains fonctionnaires de l'organisation mondiale souhaiteraient notamment que la France prenne en charge la formation d'une administration financière au Congo en y envoyant pour une période assez prolongée un contingent important de ses spécialistes.

Parmi les différents projets, la réorganisation de l'armée et de la police congolaises est un des plus pressants. C'est de cette réorganisation que dépend en effet la date du retrait des « casques bleus » et, par voie de conséquence, la réduction des dépenses des

(1) *Le Progrès*, 24-7-1963.

Nations Unies au Congo. Or ces dépenses atteignent actuellement dix millions de dollars par mois et ont déjà amené l'organisation internationale au bord d'une faillite financière.

Le départ de plusieurs contingents indiens et tunisiens est prévu dès ce mois-ci, mais quelque douze mille soldats de l'O.N.U. resteront encore sur place.

Les conditions de sécurité sont en effet trop précaires encore au Congo — en particulier dans la province du Katanga — pour que les Nations Unies puissent prévoir avant au moins un an de se consacrer uniquement à des tâches économiques et administratives.

(Ph. BEN, *Le Monde*, 3 mars 1963.)

L'intérêt porté au Congo par les Etats-Unis ne s'expliquait pas seulement par des considérations politiques.

Des considérations commerciales intervinrent aussi, que les porte-parole des intérêts économiques belges s'empressèrent de relever.

La récente réintégration du Katanga et le rétablissement graduel de la situation politique sont appelés à activer l'équilibre économique du Congo (Léopoldville) et son retour à un régime ordonné.

Comme ce jeune pays tend ses énergies vers l'édification d'une nation, les Etats-Unis y trouvent une occasion unique pour l'expansion de leur commerce et de leurs investissements sur place. L'année dernière, les Etats-Unis se sont affirmés comme le principal fournisseur du Congo, ceci pour la première fois dans l'histoire des relations commerciales entre les deux pays (...).

Triplement des exportations américaines.

Le succès des marchandises américaines n'a jamais été plus grand sur le marché congolais. En 1962, les exportations américaines vers ce pays ont plus que triplé par rapport à 1961 et ont atteint un total d'environ 68 millions de dollars. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus le principal exportateur vers le Congo, ce qui est une situation sans précédent dans l'histoire de ce pays, étant donné que la Belgique a toujours été bien en avance sur les Etats-Unis en ce qui concerne les exportations vers son ancienne colonie (...).

Comment augmenter les importations en provenance des Etats-Unis ?

Dans l'avenir immédiat, on estime que le Congo devrait augmenter ses importations en provenance des Etats-Unis pour les matières premières industrielles, les pièces de rechange, les produits chimiques et pharmaceutiques et la machinerie. Depuis son indépendance, le Congo a reçu une aide des Etats-Unis sous la forme d'assistance liée, s'élevant à environ 76 millions de dollars pour un total de quelque 81 millions engagés jusqu'à présent.

En outre, les Etats-Unis ont consenti, suivant le plan PL-480, à fournir des produits agricoles au Congo, estimés à 42,8 millions de dollars, ces produits devant être vendus en monnaie congolaise. Ce montant inclut environ 24 millions de dollars de produits agricoles que les Etats-Unis

ont consenti, en février dernier, à mettre à la disposition du Congo au cours des mois suivants. Pendant cette période, les Etats-Unis fourniront donc au Congo quelque 45.000 tonnes métriques de farine de froment, 30.000 de riz et 50.000 de blé ainsi que des quantités variables de haricots secs (pois), lait entier en poudre, lait en boîte, lait écrémé en poudre, beurre, fromage, poulets congelés ou en boîte, tabac en feuilles et coton brut pour la fabrication de tissu écru.

Programme d'aide américain.

En introduisant ses produits et ses pratiques commerciales au Congo, le programme d'aide a provoqué la réorientation des courants commerciaux à l'égard des Etats-Unis. Les ventes des Etats-Unis au Congo continueront sans aucun doute à se développer tant que le programme d'aide sera appliqué (...).

Les perspectives d'investissement sont excellentes.

On constate aussi que les perspectives pour les investissements privés des Etats-Unis au Congo sont particulièrement bonnes. En novembre 1962, les Etats-Unis ont signé avec le Congo un Investment Guaranty Agreement. Cette convention autorise le gouvernement des Etats-Unis à assurer les investisseurs américains contre les risques d'inconvertibilité, d'expropriation et de pertes consécutives à la guerre, la révolution et l'insurrection.

Bien que le volume des investissements privés américains au Congo ait été négligeable depuis l'indépendance, il y a lieu de noter que les firmes congolaises ainsi que les représentants d'importantes firmes belges ont publiquement exprimé le désir de voir les Etats-Unis participer à des entreprises collectives, d'ordre financier ou commercial.

Etant donné que le Congo est dans le monde un gros producteur de cuivre, de cobalt et de diamant industriel, et que les investissements des Etats-Unis dans l'industrie minière congolaise ont été jusqu'à présent fort limités, ce secteur de l'économie pourrait devenir un domaine de choix pour le capital privé américain.

Traditionnellement, le Congo a été pour les Etats-Unis un bon partenaire commercial en Afrique. Les Etats-Unis et le Congo sont certainement sur le point d'établir des relations financières et commerciales plus étroites, et l'importance du Congo dans le commerce et les investissements futurs des Etats-Unis ne peut être mise en doute.

(Repris le 13 août 1963 par l'Echo de la Bourse au bulletin de Fabrimétal.)

4) Les relations avec la Grande-Bretagne.

Les relations entre Léopoldville et Londres furent marquées par la visite officielle de MM. Adoula, Mabika-Kalanda et Mahamba dans la capitale britannique, du 22 au 26 juillet. Un communiqué conjoint Adoula-

MacMillan déclara que la visite avait servi à dissiper les malentendus entre les deux pays. Il est évident que ces *malentendus* remontaient à la sécession katangaise, non reconnue de jure par la Grande-Bretagne, mais soutenue en pratique et sur le plan diplomatique par celle-ci.

Quels furent les résultats de la rencontre des ministres congolais avec les autorités anglaises ? On peut dire brièvement que si M. Adoula reçut une aide économique du gouvernement et un appui de la part des milieux d'affaires anglais, M. Tshombe n'en conserva pas moins un soutien très solide de la part de ces mêmes milieux et d'une partie de la presse.

L'aide économique reçue à Londres se montait à l'équivalent de 2.000.000 de dollars en livres sterling, destinés au financement d'importations en provenance de Grande-Bretagne.

Quant aux relations avec les milieux d'affaires, il faut noter le discours prononcé le 23 juillet par M. Georges Cole, lors d'un dîner offert par les sociétés britanniques. M. Cole, président d'Unilever, demanda des garanties à M. Adoula : protection des investissements et amélioration des transports. En échange, il offrit de coopérer avec le gouvernement congolais. Dans sa réponse, M. Adoula donna aux compagnies les assurances demandées (1).

Dans un commentaire sur les effets de la visite de M. Adoula à Londres l'hebdomadaire français *Aux Ecoutes* précisait :

Lorsque le Premier Ministre congolais est venu à Londres, il a vu beaucoup de monde à la City. Plus exactement, on lui a fait voir beaucoup de monde. Sur la recommandation expresse de M. MacMillan, les anciens soutiens de M. Tshombe, les membres du Conseil d'Administration de la Tanganyika Corporation et les membres anglais de celui de l'Union Minière, lui ont prêté serment d'allégeance. En réalité, à la City, les milieux bancaires sont convaincus de l'avoir emporté sur les intérêts américains et de se trouver bien placés pour se tailler la part du lion dans l'exploitation des richesses naturelles du Congo ex-belge. Ils ne veulent pas, d'ailleurs, supplanter les Belges. Il y a un va-et-vient constant, ces dernières semaines, entre Bruxelles et Londres, entre des représentants de l'Union Minière et des mines de cuivre exploitées en Rhodésie du Nord par des groupes britanniques (2).

Dans un autre domaine, il faut mentionner le fait que le gouvernement britannique refusa un visa d'entrée à M. Tshombe, en décembre 1963. On supposa que Léopoldville avait fait savoir au Foreign Office que le passeport de M. Tshombe n'était plus valide. Mais en 1964, M. Tshombe fera cependant une visite à Londres. Toujours est-il qu'en décembre 1963, le gouvernement britannique subit diverses pressions, notamment de la part de la presse, en faveur de la remise d'un visa à M. Tshombe.

(1) Voir *Le Progrès*, 29 juillet 1963.

(2) *Aux Ecoutes*, cité par *Le Soir*, le 22 août 1963.

Quoi qu'il en soit, la décision du gouvernement britannique a été vivement critiquée à Londres. Le « *Daily Telegraph* », sous la signature de Ian Colvin, a reproché au gouvernement sa docilité à l'égard du gouvernement de Léopoldville. Il a rappelé que peu d'hommes d'Etat avaient davantage droit à la reconnaissance de l'Angleterre que M. Tshombe (...). Les critiques du « *Daily Telegraph* » ne semblent pas avoir été inutiles d'ailleurs. Le gouvernement britannique serait très sensible aux arguments soulevés par le quotidien et il est possible que, finalement, M. Tshombe reçoive l'autorisation de séjourner en Angleterre pour un court séjour et ce ne serait que justice (1).

5) L'affaire « SOCIR ».

L'implantation économique de l'Italie au Congo s'est développée au cours de l'année 1963. M. Adoula et divers ministres firent une visite en Italie. Un accord fut conclu avec l'E.N.I. (Office national des hydrocarbures).

Une société italo-congolaise de raffinage du pétrole fut créée, la S.O.C.I.R. Mais ce que la presse appela une *guerre du pétrole* éclata. L'accord avec l'E.N.I. fut signé le 19 janvier : il portait sur la construction au Congo d'une raffinerie capable de traiter 600.000 tonnes de pétrole brut par an et dans lequel l'Etat congolais détiendrait une participation de 50 %.

Mais un consortium de compagnies étrangères, formé par Mobil Oil, Texaco, Shell, et Petrofina fit savoir qu'il était lui-même en pourparlers avec le gouvernement de Léopoldville et que le cabinet avait même approuvé un projet de raffinerie d'une capacité de 900.000 tonnes; les sociétés s'élevaient en outre contre le monopole virtuel accordé à l'E.N.I.

L'affaire fit énormément de bruit. MM. Adoula et Kamitatu démentirent la thèse des quatre compagnies distributrices déjà installées au Congo (2) et M. Adoula ordonna l'expulsion de deux dirigeants du groupe Pétrofina.

Le bruit que souleva cette affaire illustre d'une part les rivalités des grandes compagnies internationales pour s'implanter au Congo, et d'autre part l'habileté traditionnelle de l'E.N.I. dans ses contacts avec les pays africains nouvellement indépendants.

§ 5. LES RELATIONS AVEC L'U.R.S.S.

Les relations entre le Congo et l'Union soviétique se sont détériorées en 1963. Il y eut d'une part les accusations soviétiques contre les *manœuvres* occidentales au Congo et les pressions russes en faveur d'un

(1) R.L., *La Libre Belgique*, le 20 décembre 1963.

(2) Sur l'affaire « SOCIR », voir : *Le Courrier d'Afrique*, 19-11-1963; *La Libre Belgique*, 8-8-1963; *Le Monde*, 2-11-1963; *L'Etoile du Congo*, 19/20-10-1963 et 20-11-1963 et *Le Progrès* 3 et 16-10-1963.